

Bulletin d'information Covid-19 Mercredi 6 mai 2020

A l'attention de l'ensemble des salariés intérimaires de Manpower

Durant cette crise sanitaire, la préoccupation majeure de Manpower demeure la préservation de la santé et la sécurité des intérimaires. Ces dernières semaines, plus de 7 500 salariés intérimaires ont été appelés, c'est peut-être déjà votre cas.

Nous souhaitons prendre de vos nouvelles, échanger sur vos conditions de travail et les mesures mises en place dans les entreprises face au covid-19. Dans la grande majorité des cas, les mesures barrières étaient respectées et une organisation spécifique avait été adoptée. Si ce n'est pas le cas pour vous, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Agent, pour en échanger avec lui.

Sensibilisation Covid-19

Nous allons mettre à disposition des agences un test d'évaluation « Direct Quizz Sensibilisation Covid-19 », dans les prochains jours. Il reprendra des explications sur le virus, une sensibilisation aux gestes barrières pour s'en protéger et protéger les autres. Cela passera par des conseils de lavage de mains, de port de gants, de port de masques et de respect des distances de sécurité. D'autre part il abordera ce qu'il faut faire lorsque l'on présente les symptômes du Covid-19 et également les conseils à suivre lorsque l'on vit avec une personne touchée par le Covid-19.

Avant chaque début de mission, vous avez également à disposition la [fiche prévention Covid-19](#) qui contient toutes les consignes pour votre sécurité, à lire attentivement avant le démarrage d'une mission.

Retrouvez également toutes ces mesures de prévention en [vidéo](#).

Afin de préserver votre santé et celle de vos collègues et de votre famille, nous vous remercions de respecter l'ensemble de ces consignes.

Facilitez votre quotidien avec les services en ligne Manpower

L'application mobile Mon Manpower vous accompagne au quotidien

Le nombre de téléchargement de notre application mobile a aujourd'hui dépassé le million et elle est utilisée par + de 140 000 intérimaires chaque mois.

Avec elle, partout, et quand vous le souhaitez, vous accédez à tous les services et fonctionnalités en ligne conçus pour gérer facilement votre expérience avec Manpower :

- Actualisez vos dates de disponibilités,
- Visualisez vos relevés d'heures, vos missions, vos salaires,
- Accédez à vos bulletins de paie électroniques et signez vos contrats en ligne,
- Suivez vos demandes d'acompte,
- Organisez votre 1er jour de mission sur un nouveau site,
- Gérez votre Compte Epargne Temps, vos congés et vos absences,
- Recevez des propositions des missions adaptées à votre profil et postulez directement,
- Optez pour le covoiturage avec BlaBlalines, etc

Vous aussi, facilitez votre quotidien et gardez le contact avec votre agence avec [l'appli Mon Manpower](#) !

Manpower vous offre un coffre-fort numérique

Archivez gratuitement vos documents grâce au [e-coffre fort](#) : un espace sécurisé où sont stockés et protégés vos documents personnels. Vous y recevez directement les contrats et les bulletins de salaire Manpower. Cet espace de stockage numérique, simple, gratuit et sécurisé vous permet de stocker sans limite de durée et quel que soit votre parcours professionnel jusqu'à 10Go de documents personnels (photos, factures...)

Pratique, rapide et sécurisé, adoptez le e-contrat

Le [e-contrat Manpower](#) vous permet de signer votre contrat d'un clic où que vous soyez. Il est ainsi transmis automatiquement à votre agence, plus besoin de vous déplacer. Vous pouvez le consulter à tout moment dans votre coffre-fort électronique. Vous pouvez aussi transmettre vos contrats pour vos démarches administratives directement depuis votre e-coffre.

Simplifiez-vous la vie avec le bulletin de paie électronique

Le **bulletin de paie électronique** vous permet de recevoir rapidement votre document en toute sécurité et en temps réel. Vous ne subissez plus les aléas postaux ou des délais de réception rallongés.

Il est toujours à votre disposition dans votre e-coffre tout comme vos contrats de travail. Directement accessible, tous ces documents peuvent être envoyés sans délai à vos interlocuteurs.

Nouveauté : attestation maladie et Pôle emploi

Pour vous aider en cette période exceptionnelle, la CPAM et Pôle emploi ont adapté leur organisation en cette période exceptionnelle. Vous pouvez ainsi, à partir du 7 mai, recevoir vos attestations maladie et celles de Pôle emploi directement dans vos boîtes mails sous format pdf. Pour cela, il suffit de vérifier et de valider votre adresse mail dans votre compte [Mon Manpower](#)

Retrouvez notre FAQ dédiée

La FAQ Intérimaires est actualisée régulièrement. Les dernières mises à jour concernent notamment l'activité partielle et les [modalités pour garde d'enfant à compter du 1er mai](#) et [les cas spécifiques pour les personnes « vulnérables »](#).

Jean-François Buchard
Directeur service Clients et intérimaires Manpower France